DROIT DE PROPRIÉTÉ DE LA ZET DE ZEMMOURI POUR L'EPLF DE BOUMERDÈS

Un dossier et des questions sans réponse

Au moment du débat à l'APW sur le secteur du tourisme, le wali de Boumerdès a lancé un pavé dans la mare à propos de la gestion du foncier de la wilaya.

C'est effectivement un dossier lourd, très lourd dans cette wilaya. Le chef de l'exécutif a, en effet, remis en cause la légalité de la possession par l'EPLF d'un terrain de 33 ha dans la ZET de Zemmouri. Le wali a déploré le fait que ce terrain soit cédé au dinar symbolique. Il a affirmé qu'il n'y a aucune trace de cette transaction foncière. Il a en outre clairement laissé entendre que la vente a été effectuée à la limite de la légalité. Selon lui, la wilaya étudie la possibilité de faire payer cette assiette foncière à sa juste valeur sinon pourquoi ne pas la récupérer. Dans son réquisitoire, le wali a été appuyé par un élu du PT (Parti des travailleurs), notaire de son état.

«En 1988, lorsque nous avons été chargés par l'APW de collecter des informations sur cette affaire, nous n'avions trouvé aucune trace de l'affectation de ce terrain sur le registre des délibérations de la commune de Zemmouri. Donc la délibération qui a permis cette cession est nulle. La vente de ce terrain est donc illégale», clamera-t-il devant une assistance médusée.

Au lendemain de l'ouverture de ce dossier, des informations ont vite circulé et des accusations ont été clairement émises. L'actuel ministre de la Jeunesse et des Sports, El-Hachemi Djiar, est cité pour dilapidation de terre. Or, si les pourfendeurs du ministre ont quelque chose à lui reprocher, ils doivent nécessairement citer en référence la toute première mandature du premier wali, c'est-à-dire à la création de la wilaya (1984/1987). M. Djiar n'est probablement pas concerné par le dossier de ce terrain. En effet, cette affaire a été gérée par feu Benoudjit, wali entre 1987 et 1990. Ce dernier, rappellent ses amis, a été écarté justement de son poste pour avoir refusé de cautionner la dilapidation des terrains agricoles. Pour preuve de son engagement, il n'a laissé à ses enfants et sa femme enseignante qu'un appartement, soutiennent-ils. Ce logement situé dans une cité de Boumerdès, il l'avait d'ailleurs acquis difficilement après son limogeage et ce, grâce à l'appui des ses amis qui gardent de lui un souvenir de probité. Cela pour l'histoire, et pour mieux situer le contexte dans lequel est survenue cette transaction..

Au lendemain de cette sortie du wali, nous nous sommes rapprochés des responsables de cette entreprise étatique de promotion immobilière (EPLF) pour entendre ce qu'ils avaient à dire. En 1988, la wilaya leur a confié, selon ce que nous avons entendu, 5 ZET (zone d'expansion touristique), notamment celles de Aïn-Taya, Corso, Rocher blanc (Thénia), Zemmouri et Tagdemt (Dellys) pour les valoriser en vue d'attirer les investisseurs. Il est question de décisions d'affectation. «D'ailleurs, à l'époque, le Calpi nous avait transmis les dossiers de trois opérateurs économiques privés intéressés par des investissements dans la ZET du Rocher blanc. Nous leur avions délimité les assiettes et ils avaient payé le prix convenu. Comme la cession n'avait pas abouti, ils ont été remboursés. Au final, seule la concession de Zemmouri avait été finalisée», dira l'un d'eux. Effectivement, cette transaction a été accomplie suivant l'acte de propriété numéro 9 enregistré sous le numéro 94 le 2 mars 1994. Il s'agit d'une propriété extraite du domaine privé de l'Etat et non du patrimoine communal, d'une superficie de 33 hectares 82 ares et 50 centiares. 18 dinars le mètre carré était le prix arrêté par les autorités. L'EPLF a payé au Trésor public, en plus des frais d'enregistrement, près de 600 millions de centimes.

L'acquéreur (l'EPLF) a hérité de deux occupants. L'un a érigé un camp de toile et le second a lancé la construction d'un hôtel resté à ce jour inachevé. «Ils n'ont bénéficié, avant la transaction avec l'EPLF, que d'un droit de location provisoire», affirme notre interlocuteur. «L'affaire est en cours de justice», précisera-t-il. Par la suite, l'EPLF a lancé la construction de 295 bungalows, vendus à des particuliers. Certains ont procédé à de grosses dépenses pour des aménagements.

Par ailleurs, début 2003, une société canadienne s'est proposée pour investir 3 millions de dollars dans la construction en partenariat avec l'EPLF, sur ce terrain, d'un village touristique intégré. Au cours de l'exposé de la première esquisse par les ingénieurs canadiens, un grand nombre d'infrastructures ont été proposées, avec une meilleure exploitation du potentiel marin, dunal et forestier. Dans leur souci de préserver l'environnement et de protéger la forêt, les Canadiens ont préconisé, entre autres, l'installation d'une station d'épuration des eaux usées rejetées par le village en question. Le projet avait le soutien de la wilaya. Par contre, d'après ce que nous avons su, le ministère du Tourisme avait émis quelques réserves.

Puis survint le séisme de 2003 qui a tout perturbé. Au sujet du projet de Zemmouri, il était question de la nécessité de revoir les calculs techniques pour mettre à jour les constructions projetées avec les nouvelles normes antisismiques imposées à la région. Néanmoins, les Canadiens ne se sont plus manifestés.

Deux questions se posent : l'EPLF n'a donc pas de capacités de communication pour intervenir et donner des informations sur le sujet qui la concerne et défendre ainsi son honneur ? Les archives existent, permettant aux uns et autres de se faire une idée précise sur le dossier avant de lancer un débat public. Dans le cas contraire, c'est la pérennité de l'Etat et de son administration qui en prennent un coup. Est-il propice de lancer cette polémique contre l'EPLF à un moment crucial de son existence du fait qu'elle est, à l'instar de toutes les EPLF du pays, en cours de restructuration?

Au cours de nos brèves investigations, nous avions su que des manœuvres ont été mises en branle pour dénicher des informations considérées comme étant confidentielles, qui n'ont rien à voir avec le sujet, mais qui seront, sans aucun doute, très utiles pour quelqu'un qui a l'intention de se livrer à des pressions politiques. Affaire à suivre.

Abachi L.

SKIKDA

L'oignon à l'honneur à Mezedj Edchiche

La commune de Mezedj Edchiche, daïra d'El-Harrouche, à 44 km du chef-lieu de wilaya, abrite, depuis le 23 jusqu'à demain, la deuxième édition de la fête de l'oignon et de la culture maraîchère.

Le coup d'envoi a été donné dans la matinée de mardi par les autorités de la wilaya, au niveau de la place et le square en face le siège de la mairie. Il est attendu la participation de 35 à 40 agriculteurs, dont des éleveurs bovins et des apiculteurs, originaires de 4 des 5 communes dépendant de la daïra d'El-Harrouche, à savoir Harrouche, Ouled Hbaba, Salah Bouchaour, Zerdezas et bien sûr Mezedj Edchiche.

Il y avait également la participation des fournisseurs d'équipements de la région de Béjaïa (Sogedia), de Ramdane Djamel, la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de Hamadi Krouma et d'El-Harrouche, les représentants de la Badr, de l'Office national de l'irrigation et du drainage (Onid) et du groupe Chiali.

En clair, la fête a été compartimentée en quatre volets : culture maraîchère, équipements, ferme animalière et services (banques et fournisseurs d'engrais). La grosse part sera détenue logiquement par le premier cité. L'action est à mettre à l'actif de la commune de Mezedj Edchiche, en collaboration avec la direction des services agricoles et la chambre de l'agriculture. «Le financement est assuré dans sa totalité par nos soins, il ne devrait pas excéder les 15 millions de cts. La contribution des fellahs participants est à relever également. Nous avons fait notre possible pour mettre en œuvre cette austérité budgétaire. Cela sera réalisé aussi par le fait que les services de la wilaya et les autres communes nous ont apporté leur soutien logistique, en particulier en mettant à notre disposition des tentes, des tableaux d'affichage et autres accessoires inhérents au bon fonctionnement des activités prévues au programme», selon les dires du P/APC, Bouregaâ Ali. Pour la circonstance, un programme a été concocté, comportant des tournois sportifs dans les disciplines du tennis de table, la pétanque et le football, mettant aux prises les équipes de différentes communes dont quelques-unes constituées de vétérans. Une occasion également pour organiser des portes ouvertes sur les activités et ressources des principales municipalités qui prennent part à cette manifestation. Au menu également, une conférence-débat portant sur le développement agricole, animée par des experts en la matière.

En clôture, des remises de prix et de cadeaux aux lauréats des concours sportifs et culturel, ponctuées par des variétés et, présentations théâtrales et des monologues animés par les troupes locales. Le choix de la commune est motivé par le fait que cette dernière dispose d'une richesse agricole abondante, l'oignon en est sa force de frappe. Selon les statistiques, la région s'étendant sur 76 km², où y vivent 20 300 âmes, recèle une superficie agricole utile estimée à 5 369 hectares, dont 2 850 réservés à la culture maraîchère. La culture de l'oignon occupe, à elle seule, un peu plus du quart de la superficie globale, correspondant à 1 360 hectares. Le rendement à l'hectare atteint souvent les 800 quintaux, soit à peu près 476 000 quintaux/an. On avance également que le taux moyen de consommation nationale par habitant et par an est de l'ordre de 2,5 qx/an.

A la lumière de ces données, la région de Mezedj Edchiche peut à elle seule couvrir les besoins en la matière de tous les habitants de la wilaya. Une entrave de taille : l'irrigation irrégulière. Le chiffre donné,

1 235 ha concernés par l'irrigation, n'est pas respecté. Les fellahs auront, selon toute vraisemblance, à le signaler aux autorités compétentes lors de la visite que ces dernières auront à effectuer au niveau des stands. Après Skikda et sa fraise, Mezedj Edchiche et son oignon, à quand le tour de Tamalous et son huile, Ben Azzouz et sa figue de barbarie et ses pastèques.

Zaid Zoheir

AÏN-TÉMOUCHENT

76,61% de taux de réussite au BEM

La wilaya de Aïn-Témouchent s'est adjugée la troisième position sur tout le territoire national en matière de taux de réussite à l'examen du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) avec un taux de 76,61% contre 67% l'année écoulée. Sur 4 724 candidats scolarisés inscrits, 4 648 élèves ont passé l'examen, ce qui donne 76 absents et le nombre des élèves qui ont décroché leur brevet est de 3 561. Pour ce qui est des candidats libres, il faut noter que 48 ont passé l'examen, et que seulement 14 ont réussi.

En matière de satisfaction, le CEM d'El-Houaoura d'El-Amria a réalisé un taux de 100%. Pour ce qui est des élèves ayant décroché les meilleures moyennes au niveau de la wilaya de Aïn-Témouchent, on note l'élève Chaïb Sara de l'établissement Mohamed Laïd Khalifa de Chabat El-Leham avec une moyenne de 19 sur 20, suivie de Khaldi Khadidja et Sidi-Ali Imène du CEM Abdelmoumen Benali de Beni-Saf avec des moyennes de 18.96 sur 20. A noter que le taux de réussite à l'examen de la 5e AM dans la wilaya de Aïn-Témouchent est de 90,45%, soit un des meilleurs taux à l'échelle nationale. Les responsables du secteur de l'éducation de la wilaya espèrent un bon taux à l'examen du bac pour clore l'année scolaire 2008-2009 en apothéose.

S. B.

EXAMEN DU BAC À EL-TARF

Erreur dans la carte de géographie

Beaucoup de parents d'élèves sont furieux et en colère contre le peu d'égards manifestés par ceux censés contrôler les sujets du baccalauréat.

En effet, ils ne vont pas avec le dos de la cuillère pour fustiger, preuves à l'appui, ceux qui ont établi la carte du monde en pages 3 et 4 de l'épreuve géographie et histoire, série sciences du bac, et qui ont omis, par inadvertance ou à dessein, d'établir le tracé de la ligne frontalière séparant le Sahara occidental et la Maroc. Les parents rencontrés ont trouvé cela«inadmissible». «Notre pays a toujours milité pour cette cause juste. Même les négociations sous les auspices de l'ONU de 1988 ont abouti à un accord prévoyant l'arrêt des combats et la tenue d'un référendum d'autodétermination».

Ils indiqueront, par ailleurs, que «certes, la ligne du croquis de la carte n'a pas influé sur les questions et les réponses, mais elle a semé le doute dans l'esprit des candidats. L'Etat est tenu de sévir contre de telles erreurs. Il y a des lignes rouges à ne pas franchir !»

D. A.

RELIZANE

Près d'un million de dinars de fraude fiscale

Au cours d'un barrage fixe sur la RN4, l'escadron de la Gendarmerie nationale de Yellel, wilaya de Relizane, a saisi, pour défaut de facture, 14 000 paires de souliers pour un montant estimé à 98 millions de centimes. Ainsi, le Trésor public perd chaque mois plusieurs milliards de centimes en fiscalité à cause de ces produits non facturés par lesquels les commerçants gagnent beaucoup d'argent sans verser le moindre centime d'impôt. Ce sont donc des opérations de ce genre qui doivent être multipliées pour que la délivrance de factures soient faite automatiquement et les impôts calculés de manière juste.

A. Fahmane